

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 15 décembre 2010 portant nomination  
au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage**

NOR : DEVL1030257A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu l'article R. 421-3 du code de l'environnement ;  
Vu l'arrêté du 12 mars 2002 portant nomination au Conseil national de la chasse et de la faune  
sauvage modifié,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en qualité de repré-  
sentant des organisations professionnelles représentatives de l'agriculture et de la forêt, proposé par  
le ministère chargé de l'agriculture : Nicolas FISCHER, suppléant, en remplacement de Thierry  
LAHAYE.

Article 2

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera  
publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du  
logement.

Fait à Paris, le 15 décembre 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice de l'eau et de la biodiversité,*  
O. GAUTHIER